

Séance du 18 NOVEMBRE 2021 (09h45)
Salle Etable- La lombardière

Nombre de membres titulaires	: 34
En exercice	: 35
Présents	: 20
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 18/11/2021
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Martine OLLIVIER

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Brigitte BOURRET, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Martine OLLIVIER, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Christophe DELORD), Hugo BIOLLEY (pouvoir à Antoine MARTINEZ), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvette DAVID), Virginie FERRAND (pouvoir à Martine OLLIVIER), Denis HONORE (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MICHALON (pouvoir à Danielle MAGAND), Patrick OLAGNE (pouvoir à Laurent MARCE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Yves FRAYSSE), Yves RULLIÈRE (pouvoir à René SABATIER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Dominique MAZINGARBE, Laurent TORGUE

BC-2021-365 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES BUREAUX COMMUNAUTAIRE - SEANCES DU 16 SEPTEMBRE ET DU 21 OCTOBRE 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les procès-verbaux des Bureaux Communautaires du 16 septembre et du 21 octobre 2021.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-366 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AIDES TPE - AIDES DIRECTES A LA MODERNISATION ET A LA CREATION DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE VENTE ET VITRINES

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'octroi des subventions aux entreprises susmentionnées, conformément au tableau ci-dessus, pour un montant maximum de 39 812,00 €, sous réserve du vote du budget 2022

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-367 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - CONVENTION DE PARTENARIAT AUTOUR D'ACTIONS D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LE PROJET VIA FLUVIA, VELOROUTE ENTRE LOIRE & RHONE, AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY (43) ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DES SUCS (43), DU PAYS DE MONTFAUCON (43), DES MONTS DU PILAT (42), ET PORTE DE DROMARDECHE (26)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE le projet de convention ci-annexé,

VALIDE le principe d'une participation financière versée à la communauté de communes du Pays de Montfaucon, sur les bases du budget prévisionnel prévu dans la délibération, et sous réserve des inscriptions budgétaires,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention et toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-368 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - VIA FLUVIA - ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DE L'INDIVISION SEUX, COMMUNE DE SAINT DESIRAT

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

VALIDE l'acquisition, auprès de l'indivision SEUX, d'un tènement de 183 m², pris sur la parcelle AC123, au prix de un euro le m², soit une somme estimative avant bornage de 183 €,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-369 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TYPE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention-type à intervenir avec les collèges d'Annonay ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention-type et toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-370 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - RENOUELEMENT DE

LA CONVENTION TYPE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention-type à intervenir avec les lycées d'Annonay ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention-type et toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-371 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TYPE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES LYCEES BOISSY D'ANGLAS ET MONTGOLFIER POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE OBLIGATOIRE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement de la convention-type à intervenir avec les lycées Boissy d'Anglas et Montgolfier ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer la convention-type et toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-372 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - APPROBATION DES TARIFS 2021/2022 POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les tarifs de la direction des Sports à partir du 1^{er} septembre 2021 ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à celui-ci,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération

BC-2021-373 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ANNONAY CANOE KAYAK CLUB, ANNONAY TRIATHLON, CERCLE DES NAGEURS D'ANNONAY, CERCLE DE PLONGÉE ET DE DESCENTE D'ANNONAY, CLUB ALPIN FRANÇAIS, ANNONAY ESCALADE - ANNÉE 2021

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'attribution de subventions aux clubs telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2021,

DECIDE le versement, au titre de l'exercice budgétaire 2021, de ladite subvention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-374 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION A INTERVENIR AVEC LES COMMUNES PARTENAIRES DE LA FETE DU LIVRE JEUNESSE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes du projet de convention de prestation de service pour l'intervention d'auteurs / illustrateurs dans les classes, ci-annexé,

APPROUVE la demande de participation auprès des communes de Ardoix, Boulieu-lès-Annonay, Charnas, Davézieux, Félines, Quintenas, Roiffieux, Saint-Désirat, Saint-Marcel-lès-Annonay, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevoconce et Vocance,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-375 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - CULTURE - ADOPTION DES TARIFS ET DES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DE SPECTACLES D'ANNONAY RHONE AGGLO (THEATRE DES CORDELIERS ET ESPACE MONTGOLFIER)

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} décembre 2021 et les conditions de mise à disposition des salles de spectacle du Théâtre des Cordeliers et de l'Espace Montgolfier,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou l' élu en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-376 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - EN SCENES - FIXATION DES TARIFS DE LA DEUXIEME PARTIE DE SAISON

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le tableau des tarifs ci-annexé, dans le cadre de sa saison culturelle En Scènes pour les spectacles allant du 1er janvier au 31 mai 2022.

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-377 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - EAU POTABLE - 2022 - TARIFS
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES EN REGIE**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOpte les tarifs énoncés ci-dessus pour les communes en régie de Annonay, Monestier, Saint Julien Vocance, Vanosc et Vocance et Villevocance à compter du 20 février 2022 et la commune de Villevocance en délégation de service public (part communale) hors redevances de l'Agence de l'Eau.

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**BC-2021-378 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
CONVENTION POUR LA REALISATION DE BRANCHEMENT EN PROPRIETE
PRIVEE - BAYARD A BOGY - PARCELLE A753 ET A752 - MONSIEUR
CHRISTOPHE RODIER ET MADAME SANDRA RODIER**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée, pour la réalisation d'un branchement sur les parcelles A753 et A752, propriété privée de monsieur Christophe Rodier et madame Sandra Rodier, lieudit Bayard à Bogy.

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-379 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES ET ABONNEMENT 2022**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

FIXE conformément au tableau ci-dessus, les tarifs 2022 pour la collecte et le traitement des eaux usées domestiques des services exploités en régie, composés d'un abonnement semestriel et d'une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

FIXE conformément au tableau ci-dessus, la redevance (part communautaire), proportionnelle à la consommation d'eau potable et l'abonnement (part communautaire) semestriel pour 2022 pour la collecte et le traitement des eaux usées, pour les services exploités en délégation.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

**BC-2021-380 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de fixer la PFAC « domestique » et la PFAC « assimilé domestique » pour les constructions nouvelles, les extensions d'immeuble, les parties réaménagées d'immeuble et les changements de destination selon les modalités susmentionnées,

DECIDE de fixer la PFAC pour les constructions édifiées préalablement à la mise en service du réseau public d'assainissement selon les modalités susmentionnées,

PRECISE que la présente délibération entrera en vigueur dès le 1^{er} janvier 2022,

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrite au budget assainissement,

AUTORISE Monsieur le Président ou le Vice-Président en charge de l'assainissement à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-381 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
FIXATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF, HORS REDEVANCES,
ABONNEMENTS ET PFAC/PFS**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE les tarifs et les majorations présentées dans la grille tarifaire annexée à la présente délibération et applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**BC-2021-382 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - ASSAINISSEMENT -
FIXATION DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFS)**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE de fixer la PFS pour les immeubles générant des eaux usées non domestiques qu'il s'agisse de constructions nouvelles, d'extensions d'immeuble, de parties réaménagées d'immeuble et de changements de destination selon les modalités susmentionnées,

PRECISE sur la présente délibération entrera en vigueur dès le 1er janvier 2022,

DIT que les recettes seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrite au budget assainissement,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération

BC-2021-383 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS - FIXATION DES TARIFS POUR LA REDEVANCE SPÉCIALE 2022

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ADOPTE les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2022.

FIXE les tarifs de la redevance spéciale 2022 comme suit,

- Part fixe :
 - 600 euros par an par conteneur semi-enterré installé ;
 - 100 euros par an par colonne aérienne
 - gratuité du matériel aérien d'occasion destiné au rebut par la collectivité
- Part variable correspondant au coût de collecte et de traitement :
 - ordures ménagères résiduelles : 244 € la tonne
 - tri (corps creux, corps plats, verre) : gratuit

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-384 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHÈTERIE - GRATUITÉS EXCEPTIONNELLES SOUS CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCEPTÉ le principe de gratuité forfaitaire de déchets non dangereux déposés à la déchèterie d'Annonay au bénéfice des associations caritatives et d'utilité publique susnommées du territoire d'Annonay Rhône Agglo,

VALIDE les conditions détaillées ci-dessus,

FIXE les plafonds de gratuité à 2 tonnes par an pour les Restos du Cœur et le Secours Catholique et à 40 tonnes par an pour le Secours Populaire et à Emmaüs,

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

BC-2021-385 - RESSOURCES HUMAINES - RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la création des postes suivants :

Emplois	Cat.	Nbre	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	C	5	TC - 35H
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	TNC - 32H

Adjoint technique	C	1	TNC-25H
-------------------	---	---	---------

APPROUVE la suppression des postes suivants :

Emplois	Cat	Nbr e	Durée hebdomadaire
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	1	TNC - 28H

DIT que ces emplois seront inscrits au tableau des emplois permanents à compter du 01/12/2021

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le charge de toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 19/11/21
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations du BUREAU COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET



Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées ceci, après leur dépôt auprès des services du Contrôle de Légalité. Affiché le en vertu de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales